

Standard canadien de classification des dessins industriels (2018)

CLASSE 1	3
Produits alimentaires.....	3
CLASSE 2	3
Articles d'habillement et mercerie	3
CLASSE 3	5
Articles de voyage, étuis, parasols et objets personnels, non compris dans d'autres classes	5
CLASSE 4	5
Brosserie	5
CLASSE 5	6
Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle	6
CLASSE 6	7
Ameublement	7
CLASSE 7	10
Articles de ménage non compris dans d'autres classes.....	10
CLASSE 8	12
Outils et quincaillerie	12
CLASSE 9	14
Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises	14
CLASSE 10	16
Horlogerie et autres instruments de mesure, instruments de contrôle ou de signalisation	16
CLASSE 11	17
Objets d'ornement.....	17
CLASSE 12	18
Moyens de transport ou de levage.....	18
CLASSE 13	21
Appareils de production, de distribution ou de transformation de l'énergie électrique	21
CLASSE 14	22
Appareils d'enregistrement, de télécommunication ou de traitement de l'information	22
CLASSE 15	24
Machines non comprises dans d'autres classes.....	24
CLASSE 16	25
Articles de photographie, de cinématographie ou d'optique.....	25

CLASSE 17	26
Instruments de musique.....	26
CLASSE 18	27
Imprimerie et machines de bureau	27
CLASSE 19	27
Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement.....	27
CLASSE 20	29
Équipement de vente ou de publicité, signes indicateurs.....	29
CLASSE 21	29
Jeux, jouets, tentes et articles de sport.....	29
CLASSE 22	31
Armes, articles pyrotechniques, articles pour la chasse, la pêche et la destruction d'animaux nuisibles	31
CLASSE 23	31
Installations pour la distribution de fluides, installations sanitaires, de chauffage, de ventilation ou de conditionnement d'air, combustibles solides.....	31
CLASSE 24	32
Médecine et laboratoires.....	32
CLASSE 25	34
Constructions et éléments de construction	34
CLASSE 26	35
Appareils d'éclairage.....	35
CLASSE 27	35
Tabacs et articles pour fumeurs.....	35
CLASSE 28	36
Produits pharmaceutiques ou cosmétiques, articles et équipements de toilette	36
CLASSE 29	37
Dispositifs et équipements contre le feu, pour la prévention d'accidents ou le sauvetage.....	37
CLASSE 30	37
Articles pour les soins et l'entretien des animaux.....	37
CLASSE 31	38
Machines et appareils pour préparer la nourriture ou les boissons, non compris dans d'autres classes	38
CLASSE 99	38
Non-répertorié	38

CLASSE 1

Produits alimentaires

Note : a) Y compris les produits alimentaires pour êtres humains, les produits alimentaires pour animaux et les produits diététiques.
b) Non compris les emballages (cl. 09).

01-01 BOULANGERIE, BISCUITS, PÂTISSERIE, PÂTES ET AUTRES PRODUITS À BASE DE CÉRÉALES, CHOCOLATS, CONFISERIE, GLACES

01-01-01 Produits de boulangerie, biscuits et pâtisseries

01-01-02 Chocolats, confiseries, crème glacée, bonbons, gomme

01-01-03 Macaroni et produits céréaliers

01-02 FRUITS, LÉGUMES ET PRODUITS À BASE DE FRUITS ET LÉGUMES

01-03 FROMAGES, BEURRE ET SUCCÉDANÉS DU BEURRE, AUTRES PRODUITS LAITIERS

01-04 PRODUITS DE BOUCHERIE, DE CHARCUTERIE ET DE POISSONNERIE

01-05 [vacante]

01-06 ALIMENTS POUR ANIMAUX

01-99 DIVERS

CLASSE 2

Articles d'habillement et mercerie

Note : Non compris les articles d'habillement pour poupées (cl. 21-01), les équipements spéciaux de protection contre le feu, pour la prévention d'accidents ou le sauvetage (cl. 29), ni les vêtements pour animaux (cl. 30-01).

02-01 SOUS-VÊTEMENTS, LINGERIE, CORSETS, SOUTIENS-GORGE, VÊTEMENTS DE NUIT

Note : a) Y compris les corsets orthopédiques et la lingerie de corps.
b) Non compris le linge de ménage (cl. 06-13).

02-02 VÊTEMENTS

Notes : a) Y compris les fourrures, les vêtements de bain ou de sport et les vêtements orthopédiques, sous réserve des exceptions indiquées sous la lettre b).
b) Non compris les sous-vêtements (cl. 02-01), ni les vêtements à ranger en classes 02-03; 02-04; 02-05 ou 02-06

- 02-02-01 Blouses, chemises et chandails
- 02-02-02 Blazer, veste, gilets et capes
- 02-02-03 Pantalons
- 02-02-04 Jupes et robes
- 02-02-05 Autres articles dans la classe 02-02 non spécifiés ailleurs

02-03 ARTICLES DE CHAPELLERIE

Note : Y compris tous les genres de coiffures pour hommes, femmes et enfants.

02-04 CHAUSSURES, BAS ET CHAUSSETTES

Note : Y compris les chaussures spéciales de sport, telles que les chaussures de football, de ski, de hockey sur glace, chaussures et chaussettes orthopédiques, de même que les collants (bas-culottes), les guêtres et autres pièces d'habillement pour les jambes.

- 02-04-01 Sandales
- 02-04-02 Souliers de course
- 02-04-03 Chaussures de ville et autres chaussures non spécifiées ailleurs
- 02-04-04 Pantoufles
- 02-04-05 Bottes incluant bottes spéciales pour le sport
- 02-04-06 Bas, chaussettes et autres
- 02-04-07 Semelles et talons
- 02-04-08 Autres objets dans la classe 02-04 non spécifiés ailleurs

02-05 CRAVATES, ÉCHARPES, FOULARDS ET MOUCHOIRS

Note : Y compris tous les accessoires de vêtements «plats».

02-06 GANTERIE

Note : Y compris les gants de chirurgiens et les gants de protection en caoutchouc ou en plastique pour le ménage, pour divers métiers ou pour le sport.

02-07 MERCERIE ET ACCESSOIRES D'HABILLEMENT

Notes : a) Y compris les boutons, agrafes pour vêtements, pour articles de chapellerie et pour chaussures, lacets, épingles, ainsi que nécessaires pour la couture, le

tricot ou la broderie, accessoires d'habillement tels que ceintures, jarretelles, bretelles.

b) Non compris les fils et autres filés (cl. 05-01), les articles de passementerie (cl. 05-04), les machines à coudre, à tricoter ou à broder (cl. 15-06), les nécessaires de couture (contenants) (cl. 03-01).

02-99 DIVERS

CLASSE 3

Articles de voyage, étuis, parasols et objets personnels, non compris dans d'autres classes

03-01 MALLES, VALISES, SERVIETTES, SACS À MAIN, PORTE-CLÉS, ÉTUIS ADAPTÉS À LEUR CONTENU, PORTEFEUILLES ET ARTICLES ANALOGUES

Note : Non compris les objets qui servent à transporter les marchandises (cl. 09), les étuis à cigares ou à cigarettes (cl. 27-06).

03-01-01 Coffres et valises

03-01-02 Mallettes et sacs à main

03-01-03 Porte-clés et étuis adaptés à leur contenu

03-01-04 Portefeuilles

03-01-05 Autre articles dans la classe 03-01 non spécifié ailleurs

03-02 [vacante]

03-03 PARAPLUIES, PARASOLS, OMBRELLES ET CANNES

03-04 ÉVENTAILS

03-99 DIVERS

CLASSE 4

Brosserie

04-01 BROSSES, PINCEAUX ET BALAIS DE NETTOYAGE

Note : Non compris les brosses pour vêtements (cl. 04-02).

04-02 BROSSES ET PINCEAUX DE TOILETTE, BROSSES POUR VÊTEMENTS ET BROSSES À CHAUSSURES

Notes : a) Par « brosses de toilette », on entend les brosses pour soins corporels, par exemple pour les cheveux, les ongles ou les dents.
b) Non compris les brosses à dents électriques [appareils] (cl. 28-03).

04-03 BROSSES POUR MACHINES

Note : Par « brosses pour machines », on entend les brosses faisant partie de machines ou de véhicules spéciaux.

04-04 BROSSES ET PINCEAUX À PEINDRE, PINCEAUX POUR CUISINER

04-99 DIVERS

CLASSE 5

Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle

Notes : a) Y compris tous les articles textiles ou analogues vendus au mètre et non confectionnés.
b) Non compris les articles confectionnés (cl. 02 ou 06).

05-01 FILÉS

Notes : a) Y compris fil et filetage
b) Non compris par exemple corde, câble, ficelle (cl. 09-06)

05-02 DENTELLES

05-03 BRODERIES

05-04 RUBANS, GALONS ET AUTRES ARTICLES DE PASSEMENTERIE

05-05 TISSUS ET ÉTOFFES

Note : Y compris les tissus et étoffes tissés, tricotés ou fabriqués d'une autre manière, les bâches, le feutre et le loden.

05-05-01 Textile : fleurs, feuilles, vignes et arbres

05-05-02 Textile : fruits et légumes

05-05-03 Textile : animaux, oiseaux, poissons, reptiles, amphibiens et insectes

- 05-05-04 Textile : humains, humains avec autres éléments et autres combinaison (ex. : insectes et fleurs)
- 05-05-05 Textile : motifs géométriques, lignes, pois et abstraits
- 05-05-06 Textile : tartans/tissus écossais
- 05-05-07 Textile : liturgique
- 05-05-08 Autres objets dans la classe 05-05 non spécifiés ailleurs

05-06 FEUILLES DE MATIÈRE ARTIFICIELLE OU NATURELLE

Notes : a) Y compris les feuilles dont l'ornementation en plan ou la texture est la seule caractéristique, notamment les feuilles de revêtement, telles que papiers peints, linoléum et feuilles de plastique auto-adhésif, ainsi que les feuilles d'emballage et le papier en rouleau, sous réserve des exceptions indiquées sous la lettre b).
 b) Non compris le papier à écrire, même en rouleau (cl. 19-01), ni les feuilles utilisées comme éléments de construction, telles que les panneaux muraux et lambris (cl. 25-01).

05-99 DIVERS

CLASSE 6

Ameublement

Notes : a) Les meubles combinés comprenant des éléments relevant de plusieurs sous-classes sont rangés en classe 06-05.
 b) Les ensembles de meubles, pour autant qu'ils peuvent être considérés comme un seul modèle, sont rangés en classe 06-05.
 c) Non compris les articles textiles non confectionnés (cl. 05).

06-01 SIÈGES

Notes : a) Y compris tous les sièges même s'ils permettent la position allongée, comme les bancs, les divans, les ottomanes, les bancs pour saunas et les canapés.
 b) Y compris les sièges de véhicule.

- 06-01-01 Divans, canapés et chaises de salle de séjour entièrement rembourrés
- 06-01-02 Chaises de cuisine et de salle à manger
- 06-01-03 Chaises de bureau
- 06-01-04 Chaise de jardin et de patio
- 06-01-05 Poufs, bancs et tabouret de pieds
- 06-01-06 Sièges de véhicule
- 06-01-07 Berceuses et chaises longues
- 06-01-08 Autre objets dans la classe 06-01 non spécifiés ailleurs

06-02 LITS

Notes : a) Y compris les sommiers de lits.

b) Non compris les sièges utilisés pour s'étendre (cl. 06-01), tels que les bancs, les divans, les ottomanes, les bancs pour saunas et les canapés.

06-03 TABLES ET MEUBLES SEMBLABLES

06-03-01 Tables carrées et rectangulaires

06-03-02 Tables ronde, ovales et semi-circulaires

06-03-03 Autres tables de formes diverses

06-03-04 Bureaux, vanités et tables à dessin (n'inclut pas les tables de lecture, voir 06-06-08)

06-03-05 Tables pour jeux et sports

06-03-06 Autres objets dans la classe 06-03 non spécifiés ailleurs

06-04 MEUBLES DE RANGEMENT

Notes : a) Y compris les armoires, les meubles à tiroirs ou à casiers et les rayonnages.

b) Y compris les cercueils, garnitures intérieures de cercueils et urnes funéraires.

06-04-01 Armoires – unités murales, verticales et suspendues pour cuisine, salon et salle de bain

06-04-02 [vacante]

06-04-03 Armoires – classeurs et armoires de bureau

06-04-04 Armoires – professionnel (p.ex. armoires à outils)

06-04-05 [vacante]

06-04-06 Autres armoires non spécifiées ailleurs

06-04-07 Étagères murales et verticales incluant les bibliothèques

06-04-08 [vacante]

06-04-09 Supports – assiettes, couteaux, bouteilles, pots et casseroles [meubles]

06-04-10 Supports – manteaux, souliers et chapeaux

06-04-11 Autres supports incluant ceux pour fusils, disques, revues et queues de billard

06-04-12 Mobilier de chambre à coucher

06-04-13 Garde-robres et armoires

06-04-14 Coffres d'entreposage

06-04-15 Cercueils, urnes et garnitures intérieures de cercueils

06-04-16 Coffres-forts et casiers

06-04-17 Autres objets dans la classe 06-04 non spécifiés ailleurs

06-05 MEUBLES COMBINÉS

06-06 AUTRES PIÈCES DE MOBILIER ET PARTIES DE MEUBLES

- 06-06-01 Pattes et roulettes pour meubles
- 06-06-02 Portes et tiroirs pour meubles
- 06-06-03 Moulures et bordures décoratives pour meubles
- 06-06-04 [vacante]
- 06-06-05 [vacante]
- 06-06-06 Autres parties de meubles non spécifiées ailleurs
- 06-06-07 [vacante]
- 06-06-08 Supports – lecture et musique incluant les supports de partitions, les lutrins et les podiums
- 06-06-09 Autres supports incluant les supports d'aquarium, les pieds de guitare et les supports pour hamacs
- 06-06-10 [vacante]
- 06-06-11 Barrière pour bébés, clôtures et parcs pour enfants
- 06-06-12 [vacante]
- 06-06-13 [vacante]
- 06-06-14 Autres meubles non spécifiés ailleurs

06-07 MIROIRS ET CADRES

Note : Non compris les miroirs relevant d'autres classes

06-08 CINTRES

Note : Il s'agit des cintres pour suspendre les vêtements.

06-09 MATELAS ET COUSSINS

06-10 RIDEAUX ET STORES INTÉRIEURS

06-11 TAPIS DE SOL, PAILLASSONS ET CARPETTES

06-12 TAPISSERIES

06-13 COUVERTURES, LINGE DE MAISON ET DE TABLE

Note : Y compris les couvertures de meubles, de lit et de table (tapis de table).

06-99 DIVERS

CLASSE 7

Articles de ménage non compris dans d'autres classes

Notes : a) Y compris les appareils et ustensiles de ménage dirigés à la main, même s'ils sont mus par un moteur.
b) Non compris les machines et appareils pour préparer la nourriture ou les boissons (cl. 31).

07-01 VAISSELLE ET VERRERIE

Notes : a) Y compris la vaisselle en toute matière, en particulier la vaisselle en papier ou en carton.
b) Non compris les ustensiles et récipients pour la cuisson, tels que les casseroles en verre ou en céramique (cl. 07-02), ni les vases et pots à fleurs, ainsi que la vaisselle et la verrerie uniquement ornementales (cl. 11-02).

- 07-01-01 Tasses et carafes incluant les tasses à thé, chopes à bière et cruches d'eau
- 07-01-02 Verrerie incluant les verres à boire, les coupes et les verres à pieds
- 07-01-03 Porcelaine et autre vaisselle incluant les assiettes, soucoupes et bols
- 07-01-04 Autres objets dans la classe 07-01 non spécifiés ailleurs

07-02 APPAREILS, USTENSILES ET RÉCIPIENTS POUR LA CUISSON

- 07-02-01 Cuisinières et fours
- 07-02-02 Machines à café
- 07-02-03 Barbecues, grille-viandes et fumoirs
- 07-02-04 Micro-ondes, grille-pains et gaufriers
- 07-02-05 [vacante]
- 07-02-06 Bouilloires et théière électriques
- 07-02-07 Cuiseurs à vapeur, mijoteuses, autocuiseurs et friteuses
- 07-02-08 Ustensiles de cuisson incluant les presse-purées, les cuillères à badigeonner et les louches
- 07-02-09 Récipients de cuisson incluant les pots, les casseroles et les plaques de cuisson
- 07-02-10 Autres objets dans la classe 07-02 non spécifiés ailleurs

07-03 COUTEAUX DE TABLE, FOURCHETTES, CUILLERS

07-04 APPAREILS ET USTENSILES, ACTIONNÉS MANUELLEMENT, POUR PRÉPARER LA NOURRITURE OU LES BOISSONS

Note : Non compris les appareils et ustensiles rangés en classes 07-02 et 31.

- 07-04-01 Appareils et ustensiles pour trancher, couper, déchiqueter, râper, moudre, hacher, évider, peser, peler
- 07-04-02 Appareils et ustensiles pour mélanger, remuer, agiter et tamiser
- 07-04-03 Appareils et ustensiles pour presser et broyer
- 07-04-04 Appareils et ustensiles pour gratter, peser, extraire et attendrir
- 07-04-05 Tamis, passoirs et séchoirs
- 07-04-06 Planches et blocs pour la préparation d'aliments
- 07-04-07 Autres objets dans la classe 07-04 non spécifiés ailleurs

07-05 FERS À REPASSER, USTENSILES POUR LAVER, NETTOYER OU SÉCHER

Note : Non compris les appareils électroménagers servant à laver, nettoyer ou sécher (cl. 15-05).

- 07-05-01 Dispositifs de séchage non-électriques pour la vaisselle, le linge et les vêtements
- 07-05-02 Contenants, bassins et bains pour laver et nettoyer
- 07-05-03 Fers, fers à repasser et planches à repasser
- 07-05-04 Autres objets dans la classe 07-05 non spécifiés ailleurs

07-06 AUTRES USTENSILES DE TABLE

- 07-06-01 Pincés pour glace, sucre, pâtisseries et pâtes
- 07-06-02 Décapsuleurs et tire-bouchon
- 07-06-03 Pailles, cuillères à cocktail, écumeurs à bière
- 07-06-04 Salière et poivrière, moulins, casseroles, celliers et roulettes
- 07-06-05 Porte-serviettes de table et ronds de serviettes
- 07-06-06 Supports pour condiments et distributeurs
- 07-06-07 Supports pour couteaux, fourchettes et cuillères, sous-plat et dessous de verre
- 07-06-08 Trancheuse à gâteau et dessert
- 07-06-09 Supports pour bouteille, porte-bouteille, supports pour coupes et verres
- 07-06-10 Autres objets dans la classe 07-06 non spécifiés ailleurs

07-07 AUTRES RÉCIPIENTS DE MÉNAGE

- 07-07-01 Chaudières, sceaux et bacs pour usage ménager
- 07-07-02 Autres objets dans la classe 07-07 non spécifiés ailleurs

07-08 ACCESSOIRES DE CHEMINÉE D'APPARTEMENT

07-99 DIVERS

- 07-99-01 Supports pour couteaux (sauf électriques), brosses, casseroles, poêles et couvercles
- 07-99-02 Supports pour essuie-tout et capsules de boisson
- 07-99-03 Plateaux
- 07-99-04 Poches, balles, assiettes et bâtons réfrigérés, bouillottes et chauffe-lits (non-électrique)
- 07-99-05 Embauchoir, chausse-pieds, tire-bottes, tire-boutons, dispositifs pour bas ajustés
- 07-99-06 Autres objets dans la classe 07-99 non spécifiés ailleurs

CLASSE 8

Outils et quincaillerie

Notes : a) Y compris les outils dirigés par la main de l'homme, même si une force mécanique se substitue à la force musculaire, par exemple les perceuses électriques et les scies mécaniques.

b) Non compris les machines ou les machines-outils (cl. 15 ou cl. 31).

08-01 OUTILS ET INSTRUMENTS SERVANT À FORER, À FRAISER OU À CREUSER

08-02 MARTEAUX, OUTILS ET INSTRUMENTS ANALOGUES

08-03 OUTILS ET INSTRUMENTS TRANCHANTS

Notes : a) Y compris les outils et instruments servant à scier.

b) Non compris les couteaux de table (cl. 07-03), les outils et instruments tranchants de cuisine (cl. 31) ou les couteaux utilisés en chirurgie (cl. 24-02).

- 08-03-01 Couteaux
- 08-03-02 Haches, herminettes et faux
- 08-03-03 Couteaux et lames pour outils
- 08-03-04 Ciseaux et gouges
- 08-03-05 Ciseaux, cisailles et taille-haies
- 08-03-06 Scies à mains
- 08-03-07 Scies à chaînes
- 08-03-08 Autres objets dans la classe 08-03 non spécifiés ailleurs

08-04 TOURNEVIS, OUTILS ET INSTRUMENTS ANALOGUES

08-05 AUTRES OUTILS ET INSTRUMENTS

Notes : a) Y compris les outils et instruments qui ne sont pas rangés, ou ne doivent pas être rangés, dans d'autres sous-classes ou classes.
b) Y compris les blocs à poncer et les disques pour ponceuses.
c) Non compris le papier de verre (cl. 05-06).

- 08-05-01 Pincés (excluant brides de tuyaux)
- 08-05-02 Clés, leviers, pincés, outils de préhension
- 08-05-03 Étaux, pincés à sertir et enclumes
- 08-05-04 Boîtes à onglets et outils de coupe
- 08-05-05 Pistolets de calfeutrage et pistolets à colle
- 08-05-06 Chalumeaux soudeurs et lampes à souder
- 08-05-07 Couteaux, lames et affûteuse pour scies
- 08-05-08 Ponceuses et broyeurs
- 08-05-09 Grattoirs incluant limes et râpes
- 08-05-10 Autres objets dans la classe 08-05 non spécifiés ailleurs

08-06 POIGNÉES, BOUTONS ET GONDS

- 08-06-01 Poignées – droites, en forme de « U », rectangulaires, et en forme de « L »
- 08-06-02 [vacante]
- 08-06-03 Poignées ailées, en forme de « T » et de « X »
- 08-06-04 [vacante]
- 08-06-05 Poignées - autres
- 08-06-06 Anneaux / poignées
- 08-06-07 Poignées boutons
- 08-06-08 Charnières
- 08-06-09 Autres objets dans la classe 08-06 non spécifiés ailleurs

08-07 DISPOSITIFS DE VERROUILLAGE OU DE FERMETURE

08-08 MOYENS DE FIXATION, DE SOUTIEN OU DE MONTAGE, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES

Notes : a) Y compris les clous, vis, boulons et écrous.
b) Non compris les articles de fixation destinés aux vêtements (cl. 02-07) ou à la parure (cl. 11-01), ni les articles de fixation utilisés dans les bureaux (cl. 19-02).

- 08-08-01 Pincés et colliers de serrage
- 08-08-02 Supports
- 08-08-03 Cintres, crochets, bagues, supports de tiges, embouts et coureurs (inclut raccords pour stores)
- 08-08-04 Autres crochets et cintres

- 08-08-05 Clous, vis, écrous, boulons, rivets, agrafes et articles similaires
- 08-08-06 Autres objets dans la classe 08-08 non spécifiés ailleurs

08-09 FERRURES ET DISPOSITIFS ANALOGUES

08-10 RÂTELIERS À BICYCLETTES ET MOTOCYCLETTES

08-99 DIVERS

Note : Y compris les câbles non électriques, sans distinction de matériau constitutif.

CLASSE 9

Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises

09-01 BOUTEILLES, FLACONS, POTS, BONBONNES, RÉCIPIENTS MUNIS D'UN SYSTÈME À PRESSION

Notes : a) Par «pots», on entend les pots servant d'emballage.
b) Non compris les pots considérés comme vaisselle (cl. 07-01), ni les pots à fleurs (cl. 11-02).

- 09-01-01 Bouteilles sans poignées – plan circulaire / ovale - unies
- 09-01-02 Bouteilles sans poignées – plan circulaire / ovale - avec motifs
- 09-01-03 Bouteilles sans poignées – losange / triangulaire - uni / avec motifs
- 09-01-04 Bouteilles sans poignées – plan rectangulaire / carré - unies
- 09-01-05 Bouteilles sans poignées – plan rectangulaire / carré - avec motifs
- 09-01-06 Bouteilles sans poignées – plan irrégulier - unies
- 09-01-07 Bouteilles sans poignées – plan irrégulier - avec motifs
- 09-01-08 Bouteilles avec poignées – plan circulaire / ovale - unies
- 09-01-09 Bouteilles avec poignées – plan circulaire / ovale - avec motifs
- 09-01-10 Bouteilles avec poignées – plan rectangulaire / carré - unies
- 09-01-11 Bouteilles avec poignées – plan rectangulaire / carré - avec motifs
- 09-01-12 Bouteilles avec poignées - plan irrégulier - unies
- 09-01-13 Bouteilles avec poignées - plan irrégulier - avec motifs
- 09-01-14 Flacons
- 09-01-15 Pots
- 09-01-16 Bonbonnes et dames-jeannes
- 09-01-17 Contenants avec dispositif de distribution dynamiques
- 09-01-18 Autres objets dans la classe 09-01 non spécifiés ailleurs

09-02 BIDONS ET FÛTS

09-03 BOÎTES, CAISSES, CONTENEURS, BOÎTES À CONSERVES

Note : Y compris les conteneurs transbordables.

- 09-03-01 Boîtes et caisses
- 09-03-02 Conteneurs
- 09-03-03 Boîtes de conservation ou boîtes de conserve
- 09-03-04 Autres objets dans la classe 09-03 non spécifiés ailleurs

09-04 CAGEOTS ET PANIERS

09-05 SACS, SACHETS, TUBES ET CAPSULES

Notes : a) Y compris les sacs ou sachets en plastique, avec ou sans poignée ou fermeture.

b) Par « capsules », on entend les capsules utilisées comme enveloppes.

- 09-05-01 Sacs et sachets
- 09-05-02 Tubes et capsules
- 09-05-03 Autres objets dans la classe 09-05 non spécifiés ailleurs

09-06 CORDES ET MATÉRIAUX DE CERCLAGE

09-07 MOYENS DE FERMETURE ET ACCESSOIRES

Notes : a) Ne comprend que les moyens de fermeture pour emballages.

b) Par « accessoires », on entend notamment les bouchons verseurs et doseurs et les atomiseurs détachables.

- 09-07-01 Bouchons
- 09-07-02 Bouchons/couvercles – plan circulaire/ovale – unis
- 09-07-03 Bouchons/couvercles – plan circulaire/ovale – avec motifs/ornementé
- 09-07-04 Bouchons/couvercles – plan rectangulaire/carré – unis
- 09-07-05 Bouchons/couvercles – plan rectangulaire/carré – avec motifs/ornementé
- 09-07-06 Bouchons/couvercles – dômes – unis
- 09-07-07 Bouchons/couvercles – dômes – avec motifs/ornementé
- 09-07-08 Bouchons/couvercles – autres formes – unis/avec motifs/ornementé
- 09-07-09 Bouchons/couvercles – tous – avec dispositif de distribution
- 09-07-10 Autres objets dans la classe 09-07 non spécifiés ailleurs

09-08 PALETTES ET PLATES-FORMES DE MANUTENTION

09-09 POUBELLES ET CONTENEURS POUR ORDURES ET LEURS SUPPORTS

CLASSE 10

Horlogerie et autres instruments de mesure, instruments de contrôle ou de signalisation

Note : Y compris les instruments fonctionnant à l'électricité.

10-01 HORLOGES, PENDULES ET RÉVEILS

10-02 MONTRES ET MONTRES-BRACELETS

10-03 AUTRES INSTRUMENTS DE MESURE DU TEMPS

Note : Y compris les appareils à mesurer le temps tels que les parcomètres, les avertisseurs à minuterie employés pour la cuisine et les appareils similaires.

10-04 AUTRES INSTRUMENTS, APPAREILS ET DISPOSITIFS DE MESURE

Notes : a) Y compris les instruments, appareils et dispositifs pour la mesure des températures, des pressions, des poids, des longueurs, des volumes, des grandeurs électriques.

b) Non compris les posemètres (cl. 16-05).

10-04-01 Instruments, appareils et dispositifs pour mesurer la distance, la profondeur, l'épaisseur, la longueur, la hauteur, l'angle, l'aire, l'inclinaison et le diamètre

10-04-02 Instruments, appareils et dispositifs pour mesurer l'énergie, la puissance, la force, l'électricité, la radioactivité et la longueur d'ondes

10-04-03 Instruments, appareils et dispositifs pour mesurer la vitesse, l'accélération, les rotations et le débit

10-04-04 Instruments, appareils et dispositifs pour mesurer le poids, la densité, la masse et le volume

10-04-05 Instruments, appareils et dispositifs pour mesurer la température, la direction du vent, l'humidité et la pression

10-04-06 Instruments, appareils et dispositifs pour mesurer le son, la lumière et la couleur

10-04-07 Instruments, appareils et dispositifs pour la navigation et l'arpentage (excluant les gyroscopes)

10-04-08 Autres objets dans la classe 10-04 non spécifiés ailleurs

10-05 INSTRUMENTS, APPAREILS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE, DE SÉCURITÉ OU D'ESSAI

Note : Y compris les avertisseurs d'incendie ou d'effraction, ainsi que les divers types de détecteurs.

- 10-05-01 Appareils, dispositifs et instruments pour vérifier, tester, diagnostiquer et analyser (excluant pour usage médical et pour usage en laboratoire)
- 10-05-02 Thermostats et régulateurs de température
- 10-05-03 Alarmes, moniteurs, capteurs et détecteurs (feu, grisou, gaz, fumée, humidité, radiation)
- 10-05-04 Autres alarmes, moniteurs, capteurs et détecteurs non spécifiés ailleurs (par exemple, vol, fausse monnaie, détecteur de radar et de mensonge, détecteur de mouvement, moniteur pour bébé)
- 10-05-05 Autres objets dans la classe 10-05 non spécifiés ailleurs

10-06 APPAREILS ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION

Note : Non compris les dispositifs d'éclairage ou de signalisation des véhicules (cl. 26-06).

10-07 BOÎTES, BOÎTIERS, CADRANS, AIGUILLES ET TOUTES LES AUTRES PIÈCES ET ACCESSOIRES D'INSTRUMENTS DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE SIGNALISATION

Note : Par «boîtes», on entend les boîtes de montres, les cabinets d'horloges et tous les boîtiers faisant partie intégrante des instruments dont ils protègent le mécanisme, à l'exclusion des étuis (cl. 03-01 ou, s'il s'agit d'emballage, cl. 09-03).

10-99 DIVERS

CLASSE 11

Objets d'ornement

11-01 BIJOUTERIE ET JOAILLERIE

Notes : a) Y compris la bijouterie de fantaisie et d'imitation.
b) Non compris les montres (cl. 10-02).

- 11-01-01 Bagues
- 11-01-02 Colliers et bracelets
- 11-01-03 Pendentifs et breloques

- 11-01-04 Boucles d'oreilles, broches, épinglettes
- 11-01-05 Pierres précieuses et diamants
- 11-01-06 Pièces de bijouterie (composantes)
- 11-01-07 Autres objets dans la classe 11-01 non spécifiés ailleurs

11-02 BIBELOTS, ORNEMENTS DE TABLE, DE DESSUS DE CHEMINÉE OU DE MUR, VASES ET POTS À FLEURS

Note : Y compris les sculptures, les mobiles et les statues.

- 11-02-01 Vases, pots, boîtes et supports pour fleurs/plantes
- 11-02-02 Sculptures, statues, fontaines à eau et vasques pour oiseaux
- 11-02-03 [vacante]
- 11-02-04 Breloques
- 11-02-05 Ornaments de tables, de murs et de manteaux de cheminée
- 11-02-06 [vacante]
- 11-02-07 Autres objets dans la classe 11-02 non spécifiés ailleurs

11-03 MÉDAILLES ET INSIGNES

11-04 FLEURS, PLANTES ET FRUITS ARTIFICIELS

11-05 DRAPEAUX, ARTICLES DE DÉCORATION DE FÊTE

Notes : a) Y compris les guirlandes, les banderoles et les décorations pour arbres de Noël.

b) Non compris les bougies (cl. 26-04).

11-99 DIVERS

CLASSE 12

Moyens de transport ou de levage

Notes : a) Y compris tous les véhicules : terrestres, nautiques, aériens, spatiaux ou autres.

b) Y compris les parties, équipements et accessoires qui n'existent qu'en fonction d'un véhicule et qui ne peuvent pas être rangés dans une autre classe; ces parties, équipements et accessoires de véhicules seront rangés dans la sous-classe du véhicule en question, ou en classe 12-16 s'ils sont communs à plusieurs véhicules relevant de sous-classes différentes.

c) Non compris, en principe, les parties, équipements et accessoires de véhicules qui peuvent être rangés dans une autre classe; ces parties, équipements et accessoires seront rangés dans la même classe que les produits de même nature, c'est-à-dire ayant la même fonction. Ainsi, les tapis

ou nattes pour automobiles seront rangés avec les tapis (cl. 06-11); les moteurs électriques pour véhicules seront rangés en classe 13-01 et les moteurs non électriques pour véhicules en classe 15-01 (il en sera de même des parties de ces moteurs); les phares d'automobiles seront rangés avec les articles d'éclairage (cl. 26-06).

d) Non compris les modèles réduits de véhicules (cl. 21-01).

12-01 VÉHICULES À TRACTION ANIMALE

12-02 CHARIOTS À MAIN, BROUETTES

- 12-02-01 Paniers de magasinage
- 12-02-02 Brouettes
- 12-02-03 Tables roulantes, chariots de service et de mise en rayon
- 12-02-04 Voiturettes de golf
- 12-02-05 Voiturettes de marchand ambulant
- 12-02-06 Chariots
- 12-02-07 Autres objets dans la classe 12-02 non spécifiés ailleurs

12-03 LOCOMOTIVES ET MATÉRIEL ROULANT POUR LES CHEMINS DE FER ET TOUS AUTRES VÉHICULES SUR RAIL

12-04 TÉLÉPHÉRIQUES, TÉLÉSIÈGES ET REMONTE-PENTES

12-05 ÉLÉVATEURS, APPAREILS DE LEVAGE OU DE MANUTENTION

Note : Y compris les ascenseurs, monte-charge, grues, chariots élévateurs et bandes transporteuses.

12-06 NAVIRES ET BATEAUX

12-07 AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS OU SPATIAUX

12-08 AUTOMOBILES, AUTOBUS ET CAMIONS

Note : Y compris les ambulances et les voitures frigorifiques.

- 12-08-01 Voitures (incluant la carrosserie)
- 12-08-02 Poids-lourds, VUS, fourgonnettes (incluant la carrosserie)
- 12-08-03 Camions industriels (poids-lourds) et fourgonnettes (incluant les camions à ordures et les ambulances)
- 12-08-04 Autobus et autocars
- 12-08-05 Autres objets dans la classe 12-08 non spécifiés ailleurs

12-09 TRACTEURS

12-10 REMORQUES DE VÉHICULES ROUTIERS

Note : Y compris les caravanes.

12-11 CYCLES ET MOTOCYCLES

12-12 VOITURES D'ENFANT, FAUTEUILS ROULANTS, BRANCARDS

Notes : a) Par « voitures d'enfant », on entend les voitures dans lesquelles on met un enfant.

b) Non compris les voitures d'enfant s'il s'agit de jouets (cl. 21-01).

12-13 VÉHICULES À USAGES SPÉCIAUX

Notes : a) Ne comprend que les véhicules non spécifiquement destinés au transport, tels que les balayeuses, arroseuses, voitures de pompiers, chasse-neige et dépanneuses.

b) Non compris les machines agricoles de caractère mixte (cl. 15-03), ni les machines automotrices pour la construction ou le génie civil (cl. 15-04).

12-14 AUTRES VÉHICULES

Note : Y compris les traîneaux et les véhicules à coussin d'air.

12-15 PNEUS, BANDAGES ET CHAÎNES ANTIDÉRAPANTES POUR VÉHICULES

12-15-01 Chaînes antidérapantes pour véhicules

12-15-02 Pneus de véhicules tout-terrains et de tracteurs

12-15-03 [vacante]

12-15-04 Pneus de motocyclette et de bicyclette

12-15-05 Pneus – flancs seulement

12-15-06 [vacante]

12-15-07 Pneus symétriques

12-15-08 Pneus asymétriques

12-05-09 Autres articles de la classe 12-15 non spécifiés ailleurs

12-16 PARTIES, ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE VÉHICULES, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES OU SOUS-CLASSES

Notes : a) Non compris les ceintures de sécurité pour sièges de véhicules (cl. 29-02), les poignées de portes pour véhicules (cl. 08-06).

b) Non compris les pantographes pour locomotives électriques ou tramways (cl. 13-03).

12-16-01 Composants mécaniques internes d'un véhicule (excluant le moteur, la transmission et le système d'échappement)

- 12-16-02 Composantes d'intérieur de véhicule
- 12-16-03 Miroirs et parties de miroirs pour véhicules
- 12-16-04 Roues, jantes, moyeux, enjoliveurs de roue, accessoires de roues et pièces pour véhicules
- 12-16-05 Parebrises, fenêtres, toits ouvrables, essuie-glaces, accessoires pour fenêtres (pare-soleil) et pièces de véhicules
- 12-16-06 Pièces extérieures de carrosseries pour véhicules (par exemple, cabines, ailes (incluant les ailes pour bateaux), portes, capots, couvercles de coffres, hayons, panneaux et toits)
- 12-16-07 Marches, marchepieds, garde-pieds et pièces pour véhicules
- 12-16-08 Déфлекteurs, ventilation, persiennes, ailes, déporteurs et pièces pour véhicules
- 12-16-09 Pare-chocs, grilles, barres de poussées et pièces pour véhicules
- 12-16-10 Protecteurs pour véhicules
- 12-16-11 Ornements, insignes et emblèmes pour véhicules
- 12-16-12 Crochet de dépannage, barres et fixations et attelage de remorque pour véhicules
- 12-16-13 Porte-bagages et porte-skis (excluant pour les bicyclettes et motocyclettes)
- 12-16-14 Levier et poignées pour véhicules
- 12-16-15 Autres objets dans la classe 12-06 non spécifiés ailleurs

12-99 DIVERS

CLASSE 13

Appareils de production, de distribution ou de transformation de l'énergie électrique

Notes : a) Ne comprend que les appareils qui produisent, distribuent ou transforment le courant électrique.
 b) Sont toutefois compris les moteurs électriques.
 c) Non compris les appareils fonctionnant à l'électricité, par exemple les montres électriques (cl. 10-02), ni les appareils pour la mesure du courant électrique (cl. 10-04).

13-01 GÉNÉRATEURS ET MOTEURS

Note : Y compris les moteurs électriques pour véhicules.

13-02 TRANSFORMATEURS, REDRESSEURS, PILES ET ACCUMULATEURS

- 13-02-01 Batteries
- 13-02-02 Chargeurs
- 13-02-03 [vacante]

- 13-02-04 [vacante]
- 13-02-05 Autres objets dans la classe 13-02 incluant les transformateurs, accumulateurs et redresseurs non spécifiés ailleurs

13-03 MATÉRIEL DE DISTRIBUTION OU DE COMMANDE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Note : Y compris les conducteurs, les interrupteurs et les tableaux de commande.

- 13-03-01 Commutateurs, boîtes de commandes et panneaux de commandes
- 13-03-02 [vacante]
- 13-03-03 Composantes internes (utilisées dans différents boîtiers)
- 13-03-04 Connecteurs
- 13-03-05 Prises de courant
- 13-03-06 Câbles et fils
- 13-03-07 Couvercles pour interrupteurs électriques et pour prises de courant
- 13-03-08 Conducteurs et isolateurs
- 13-03-09 Autres objets dans la classe 13-03 non spécifiés ailleurs

13-99 DIVERS

CLASSE 14

Appareils d'enregistrement, de télécommunication ou de traitement de l'information

14-01 APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DE SONS OU D'IMAGES

Note : Non compris les appareils pour la photographie ou le cinéma (cl. 16).

- 14-01-01 Haut-parleurs et stations d'accueils
- 14-01-02 [vacante]
- 14-01-03 Équipement audio/vidéo portatif incluant les lecteurs cassette portatifs, les lecteurs CD, les lecteurs DVD, les lecteurs multimédia numériques portatifs et les enregistreurs portatifs
- 14-01-04 Équipement audio/vidéo non portatif incluant les lecteurs de cassettes non portatifs, les lecteurs CD non portatifs, les lecteurs DVD non portatifs, les magnétoscopes et autres lecteurs de vidéodisques
- 14-01-05 Casques d'écoute, écouteurs et microphones
- 14-01-06 Tourne-disques
- 14-01-07 Juke-box
- 14-01-08 Autres objets dans la classe 14-01 non spécifiés ailleurs

14-02 APPAREILS POUR LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION AINSI QUE LES APPAREILS ET DISPOSITIFS PÉRIPHÉRIQUES

- 14-02-01 Ordinateurs portables, tablettes et ordinateurs de poche
- 14-02-02 [vacante]
- 14-02-03 [vacante]
- 14-02-04 Ordinateurs personnels
- 14-02-05 Écrans d'ordinateurs
- 14-02-06 Souris d'ordinateurs
- 14-02-07 Imprimantes d'ordinateurs
- 14-02-08 Claviers d'ordinateurs
- 14-02-09 Lecteurs de disques
- 14-02-10 Manette de jeu pour ordinateurs
- 14-02-11 [vacante]
- 14-02-12 Lecteur/scanneurs
- 14-02-13 Autres objets dans la classe 14-02 non spécifiés ailleurs

14-03 APPAREILS DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DE TÉLÉCOMMANDE SANS FIL, AMPLIFICATEURS-RADIO

Note : Y compris les appareils de télégraphe, de téléphone, de télévision, ainsi que les appareils de radio et les téléscrip-teurs.

- 14-03-01 Téléphones portables
- 14-03-02 Téléphones avec base
- 14-03-03 Télévisions
- 14-03-04 Télécommandes sans-fil
- 14-03-05 Antennes et antennes paraboliques
- 14-03-06 Radios et amplificateur radio
- 14-03-07 Autres objets dans la classe 14-03 non spécifiés ailleurs

14-04 ÉCRANS D'ORDINATEUR AVEC ICÔNES ET INTERFACES D'UTILISATEURS GRAPHIQUES

Note : Y compris ceux pour des produits qui relèvent d'autres classes.

- 14-04-01 Écrans d'ordinateurs avec icônes
- 14-04-02 Écrans d'ordinateurs avec interfaces d'utilisateurs graphiques
- 14-04-03 [vacante]

14-99 DIVERS

CLASSE 15

Machines non comprises dans d'autres classes

15-01 MOTEURS

Notes : a) Y compris les moteurs non électriques pour véhicules.
b) Non compris les moteurs électriques (cl. 13).

15-02 POMPES ET COMPRESSEURS

Note : Non compris les pompes à main ou à pied (cl. 08-05), ni les pompes à incendie (cl. 29-01).

15-03 MACHINES AGRICOLES

Notes : a) Y compris les charrues, ainsi que les machines mixtes, à la fois machines et véhicules, par exemple les moissonneuses-lieuses.
b) Non compris les outils à main (cl. 08).

- 15-03-01 Tondeuses à siège et faucheuses
- 15-03-02 Tondeuses et tondeuses à fouet
- 15-03-03 Autre machinerie agricole
- 15-03-04 Pièces, accessoires et pièces jointes pour tondeuses, faucheuses et autre machinerie agricole
- 15-03-05 [vacante]

15-04 MACHINES POUR BÂTIR

Notes : a) Y compris les machines utilisées par le génie civil, ainsi que les machines automotrices, telles que les excavatrices, bétonnières et dragues.
b) Non compris les appareils de levage et les grues (cl. 12-05).

15-05 MACHINES POUR LAVER, NETTOYER OU SÉCHER

Notes : a) Y compris les appareils et machines pour le traitement du linge et des vêtements, tels que les appareils pour le repassage ou le calandrage.
b) Y compris les machines à laver et à sécher la vaisselle, ainsi que les installations industrielles de séchage.

- 15-05-01 Machines à laver
- 15-05-02 Sécheuses
- 15-05-03 Aspirateurs et balais électriques
- 15-05-04 Aspirateurs et balais électriques (pièces constitutives)
- 15-05-05 Cireuses, nettoyeur à tapis
- 15-05-06 Lave-vaisselles et équipement de séchage industriel

15-05-07 Autres objets dans la classe 15-05 non spécifiés ailleurs

15-06 MACHINES TEXTILES, MACHINES À COUDRE, À TRICOTER OU À BRODER, Y COMPRIS LEURS PARTIES INTÉGRANTES

15-07 MACHINES ET APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION

Notes : a) Y compris les appareils ménagers de réfrigération.

b) Non compris les wagons frigorifiques (cl. 12-03), ni les voitures frigorifiques (cl. 12-08).

15-08 [vacante]

15-09 MACHINES-OUTILS, MACHINES À ABRASER, MACHINES DE FONDERIE

Notes : a) Y compris les imprimantes 3D.

b) Non compris les machines pour l'industrie minière, les machines de forage et les séparateurs de matériaux (cl. 15-99).

15-99 DIVERS

CLASSE 16

Articles de photographie, de cinématographie ou d'optique

Note : Non compris les appareils lumineux pour la photographie ou le cinéma (cl. 26-05).

16-01 APPAREILS POUR PHOTOGRAPHER OU FILMER

16-02 APPAREILS DE PROJECTION ET VISIONNEUSES

16-03 APPAREILS POUR PHOTOCOPIER OU AGRANDIR

Note : Y compris les appareils pour microfilmer et les appareils lecteurs de microfilms, ainsi que les appareils de bureau dits à photocopier utilisant des procédés autres que la photographie, notamment des procédés thermiques ou magnétiques.

16-04 APPAREILS ET USTENSILES POUR LE DÉVELOPPEMENT

16-05 ACCESSOIRES

Note : Y compris les filtres pour prises de vues, les posemètres, les trépieds, les dispositifs pour la production de lumière-éclair (flashes).

16-06 ARTICLES D'OPTIQUE

Notes : a) Y compris les lunettes et les microscopes.

b) Non compris les instruments de mesure comportant des dispositifs optiques (cl. 10-04).

16-06-01 Lunettes, lunettes de soleil et leurs pièces (incluant les lentilles)

16-06-02 Jumelles, télescopes, stéréoscopes, périscopes et microscopes

16-06-03 Lunettes de protection

16-06-04 Viseur

16-06-05 Autres objets dans la classe 16-06 non spécifiés ailleurs

16-99 DIVERS

CLASSE 17

Instruments de musique

Note : Non compris les trousseaux pour instruments de musique (cl. 03-01), ni les appareils d'enregistrement ou de reproduction de sons (cl. 14-01).

17-01 INSTRUMENTS À CLAVIER

Note : Y compris les orgues, électroniques ou non, les accordéons et les pianos, mécaniques ou non.

17-02 INSTRUMENTS À VENT

Note : Non compris les orgues, harmoniums et accordéons (cl. 17-01).

17-03 INSTRUMENTS À CORDES

17-04 INSTRUMENTS À PERCUSSION

17-05 INSTRUMENTS MÉCANIQUES

Notes : a) Y compris les boîtes à musique.

b) Non compris les instruments mécaniques à clavier (cl. 17-01).

17-99 DIVERS

CLASSE 18

Imprimerie et machines de bureau

18-01 MACHINES À ÉCRIRE OU À CALCULER

Note : Non compris les ordinateurs et les autres appareils à ranger en classe 14-02.

18-02 MACHINES POUR L'IMPRESSION

Notes : a) Y compris les machines à composer, les machines et appareils de clicherie, les machines typographiques, les autres machines à reproduire, telles que les duplicateurs et machines offset, ainsi que les machines à adresser, à affranchir ou à oblitérer.
b) Non compris les imprimantes informatiques (cl. 14-02), ni les machines pour photocopier (cl. 16-03).

18-03 CARACTÈRES ET SIGNES TYPOGRAPHIQUES

18-04 MACHINES À RELIER, AGRAFEUSES D'IMPRIMERIE, MASSICOTS

Note : Y compris les machines et dispositifs pour couper le papier, analogues aux massicots.

18-99 DIVERS

CLASSE 19

Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement

19-01 PAPIER À ÉCRIRE, CARTES DE CORRESPONDANCE ET FAIRE-PART

Note : Y compris tous les papiers, au sens le plus large, qui servent à l'écriture, au dessin, à la peinture, à l'impression, par exemple le papier calque, le papier carbone, le papier journal, les enveloppes, les cartes de vœux et les cartes postales illustrées, même si elles comportent un enregistrement sonore.

19-02 ARTICLES DE BUREAU

Notes : a) Y compris les ustensiles utilisés dans les services de caisse, tel que les râteliers à monnaie.
b) Certains articles de bureau seront rangés dans d'autres sous-classes ou classes, par exemple les meubles de bureau en classe 06, les machines et

appareils de bureau en classes 14-02; 16-03; 18-01; 18-02 ou 18-04, les articles à écrire en classe 19-01 ou 19-06 (voir liste alphabétique).

- 19-02-01 Agrafeuses, perforateurs à papier, dégrafeuses, ouvre-lettres, pince à papiers et attaches
- 19-02-02 Distributeur de ruban adhésif, liquide correcteur
- 19-02-03 Panier à courrier, porte-notes et supports pour dossiers/séparateurs
- 19-02-04 Autres objets dans la classe 19-02 non spécifiés ailleurs

19-03 CALENDRIERS

Note : Non compris les agendas (cl. 19-04).

19-04 LIVRES, CAHIERS ET OBJETS D'ASPECT EXTÉRIEUR SEMBLABLE

Note : Y compris les couvertures de livres, les reliures, les albums, les agendas et autres objets semblables.

19-05 [vacante]

19-06 MATÉRIEL ET INSTRUMENTS POUR ÉCRIRE À LA MAIN, POUR DESSINER, POUR PEINDRE, POUR SCULPTER, POUR GRAVER OU POUR D'AUTRES TECHNIQUES ARTISTIQUES

Note : Non compris les pinceaux (cl. 04-04), ni les tables à dessiner et les appareils fixés à ces tables (cl. 06-03), ni les papiers à écrire (cl. 19-01).

- 19-06-01 Stylos, crayons, marqueurs, surligneurs, craies, tampons de bingo
- 19-06-02 Taille-crayons et gommes à effacer
- 19-06-03 Tableaux et chevalets
- 19-06-04 Pochoirs et gabarits
- 19-06-05 Autres objets dans la classe 19-06 non spécifiés ailleurs

19-07 MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT

Note : a) Y compris les cartes géographiques de tout genre, les globes terrestres et les planétariums.
b) Non compris les appareils pour l'enseignement audio-visuel (cl. 14-01).

19-08 AUTRES IMPRIMÉS

Note : Y compris les imprimés publicitaires.

19-99 DIVERS

CLASSE 20

Équipement de vente ou de publicité, signes indicateurs

20-01 DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

20-02 MATÉRIEL D'EXPOSITION OU DE VENTE

Note : Non compris les objets d'ameublement (cl. 06).

20-02-01 Vitrines, présentoirs et comptoirs

20-02-02 [vacante]

20-02-03 Chevalets d'étalage

20-02-04 [vacante]

20-02-05 Distributeurs pour papier d'emballage, tissu, corde, étiquettes, coupons et sacs

20-02-06 Mannequins et bustes (incluant les composantes)

20-02-07 Pompes à essence (station service)

20-02-08 Autres articles dans la classe 20-02 non spécifiés ailleurs

20-03 SIGNES INDICATEURS, DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

Notes : a) Y compris les enseignes, les dispositifs pour la publicité lumineuse et les dispositifs mobiles de publicité.

b) Non compris les emballages (cl. 09), ni les dispositifs de signalisation (cl. 10-06).

20-03-01 Panneaux, enseignes et autres dispositifs publicitaires

20-03-02 [vacante]

20-03-03 Plaques commémoratives et stèle funéraires (excluant les pierres tombales)

20-03-04 Autres articles dans la classe 20-03 non spécifiés ailleurs

20-99 DIVERS

CLASSE 21

Jeux, jouets, tentes et articles de sport

21-01 JEUX ET JOUETS

Notes : a) Y compris les modèles réduits.

b) Non compris les jouets pour animaux (cl. 30-99).

21-01-01 Jouets imitations des humains

- 21-01-02 Jouets imitant des animaux (mammifères, poissons, oiseaux, etc.)
- 21-01-03 Jouets imitant des plantes (légumes, fleurs, etc.)
- 21-01-04 Jouets imitant des objets (excluant les blocs de jeux de construction/jouets à pousser)
- 21-01-05 Robots-jouets et jouets transformables
- 21-01-06 Blocs/éléments pour jeux de construction
- 21-01-07 Véhicules jouets et jouets à pousser
- 21-01-08 Autres jouets non spécifiés ailleurs
- 21-01-09 Jeux de société - planche
- 21-01-10 Jeux de société - autres
- 21-01-11 Pièces, dés et fléchettes pour jeux de société
- 21-01-12 Tables et équipements pour jeux
- 21-01-13 Jeux électroniques
- 21-01-14 Compteurs et dispositifs pour enregistrer le pointage
- 21-01-15 Casse-têtes
- 21-01-16 Autres objets dans la classe 21-01 non spécifiés ailleurs

21-02 APPAREILS ET ARTICLES DE GYMNASTIQUE OU DE SPORT

- Notes :
- a) Y compris comme articles de sport les engins et les équipements nécessaires à la pratique de divers sports et qui normalement n'ont pas d'autre destination, tels que les ballons de football, les skis et les raquettes de tennis, à l'exclusion de tous autres objets qui peuvent également être utilisés pour la pratique de tel ou tel sport.
 - b) Y compris, sous la réserve indiquée sous la lettre a), les appareils d'entraînement, ainsi que les engins et équipements nécessaires à la pratique des jeux de plein air.
 - c) Non compris les vêtements de sport (cl. 02), ni les luges et les traîneaux (cl. 12-14).

- 21-02-01 Appareils et équipements de sport - golf
- 21-02-02 Appareils et équipements de sport - autre
- 21-02-03 Machines de poids, équipements d'exercice et poids

21-03 AUTRES ARTICLES D'AMUSEMENT ET DE DIVERTISSEMENT

- Notes :
- a) Y compris les manèges forains et les automates pour jeux de hasard.
 - b) Non compris les jeux et les jouets (cl. 21-01), ni les autres articles à ranger en classes 21-01 ou 21-02.

21-04 TENTES ET ACCESSOIRES

- Notes :
- a) Y compris les piquets, les sardines et autres accessoires analogues.
 - b) Non compris les autres articles de camping à ranger dans différentes autres classes, selon leur nature propre, notamment les chaises (cl. 06-01), les tables (cl. 06-03), les assiettes (cl. 07-01) et les caravanes (cl. 12-10).

21-99 DIVERS

CLASSE 22

Armes, articles pyrotechniques, articles pour la chasse, la pêche et la destruction d'animaux nuisibles

22-01 ARMES À PROJECTILES

22-02 AUTRES ARMES

22-03 MUNITIONS, FUSÉES ET ARTICLES PYROTECHNIQUES

22-04 CIBLES ET ACCESSOIRES

Note : Y compris le dispositif spécial de mise en mouvement d'une cible mobile.

22-05 ARTICLES POUR LA CHASSE OU LA PÊCHE

Note : Non compris les articles d'habillement (cl. 02), ni les armes (cl. 22-01 ou 22-02).

22-06 PIÈGES, ARTICLES POUR LA DESTRUCTION D'ANIMAUX NUISIBLES

22-99 DIVERS

CLASSE 23

Installations pour la distribution de fluides, installations sanitaires, de chauffage, de ventilation ou de conditionnement d'air, combustibles solides

23-01 INSTALLATIONS POUR LA DISTRIBUTION DE FLUIDES

Note : Y compris la robinetterie et la tuyauterie.

23-01-01 Filtres, adoucisseurs d'eau et traitement

23-01-02 Robinets

23-01-03 Poignées de robinets

23-01-04 Tuyaux et raccords de tuyaux

23-01-05 Boyaux, raccords et buses

23-01-06 Gicleurs

23-01-07 Autres objets dans la classe 23-01 non spécifiés ailleurs

23-02 INSTALLATIONS SANITAIRES

Notes : a) Y compris les baignoires, douches, lavabos, saunas, W.C., blocs sanitaires et les accessoires de salles de bains non compris dans d'autres classes.
b) Non compris la robinetterie et la tuyauterie (cl. 23-01).

- 23-02-01 Toilettes et urinoirs
- 23-02-02 Douches
- 23-02-03 Éviers
- 23-02-04 Bains
- 23-02-05 Autres objets dans la classe 23-02 non spécifiés ailleurs

23-03 ÉQUIPEMENTS POUR LE CHAUFFAGE

- 23-03-01 Fournaises
- 23-03-02 Foyers incluant les foyers à gaz et électriques
- 23-03-03 Appareils de chauffage incluant appareils portatifs et à l'eau
- 23-03-04 [vacante]
- 23-03-05 [vacante]
- 23-03-06 Autres objets dans la classe 23-03 non spécifiés ailleurs

23-04 VENTILATION ET CONDITIONNEMENT D'AIR

- 23-04-01 Climatiseurs, épurateur d'air, stérilisateur d'air, humidificateurs, déshumidificateurs
- 23-04-02 Événements d'aération, ventilateurs, hotte de ventilation et composantes
- 23-04-03 Ventilateurs (à l'exclusion des ventilateurs pour usage personnel), ventilateur de plafond et composantes (comprenant: pales de ventilateur, conduits, grilles et valves)
- 23-04-04 Autres objets dans la classe 23-04 non spécifiés ailleurs

23-05 COMBUSTIBLES SOLIDES

23-99 DIVERS

CLASSE 24

Médecine et laboratoires

Note : Par « médecine », on entend également la chirurgie, l'art dentaire et l'art vétérinaire.

24-01 APPAREILS ET INSTALLATIONS POUR MÉDECINS, HÔPITAUX OU LABORATOIRES

- 24-01-01 Appareils fixes et équipements pour médecins, hôpitaux et laboratoires
- 24-01-02 Appareils et équipements dentaires (excluant les instruments manuels)
- 24-01-03 Matériel de stérilisation et leurs parties
- 24-01-04 Équipement radiologique et pièces correspondantes
- 24-01-05 Tables d'opération
- 24-01-06 Équipement pour une tente à oxygène et pièces correspondantes
- 24-01-07 Autres objets dans la classe 24-01 non spécifiés ailleurs

24-02 INSTRUMENTS MÉDICAUX, INSTRUMENTS ET USTENSILES DE LABORATOIRE

Note : Ne comprend que les instruments à main.

- 24-02-01 Aiguilles, seringues et autres dispositifs d'injection
- 24-02-02 Couteau chirurgical, scalpels, ciseaux, dispositif hémostatique et perforateur
- 24-02-03 Agrafes chirurgicales, pinces et cartouches pour pinces
- 24-02-04 Instruments dentaires
- 24-02-05 Feuille d'essai
- 24-02-06 Microscopes médicaux
- 24-02-07 Équipement de mesure de la tension artérielle
- 24-02-08 Tire-lait
- 24-02-09 Verrerie, éprouvettes et contenants pour le secteur médical et pharmaceutique
- 24-02-10 Autres objets dans la classe 24-02 non spécifiés ailleurs

24-03 PROTHÈSES

24-04 ARTICLES DE PANSEMENT, DE BANDAGE ET DE SOINS MÉDICAUX

Note : Y compris les pansements absorbants.

- 24-04-01 Bandages, pansements, gaze et compresse chirurgicale
- 24-04-02 Dispositif cataménial absorbant (p. ex. serviettes hygiéniques, tampons) et protège-slips
- 24-04-03 Inhalateurs
- 24-04-04 Dispositifs de contraception (incluant les condoms et tous les types de dispositifs intra-utérins)
- 24-04-05 Anneau de dentition pour bébés et sucés
- 24-04-06 Bassins et urinoirs (n'inclut pas les accessoires de salle de bain)
- 24-04-07 Supports et attelles - arche et cheville

24-04-08 Autres objets dans la classe 24-04 non spécifiés ailleurs

24-99 DIVERS

CLASSE 25

Constructions et éléments de construction

25-01 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Note : Y compris les briques, poutres, profilés, tuiles, ardoises et panneaux.

- 25-01-01 Extrusions et gouttières
- 25-01-02 Moulures
- 25-01-03 Tuiles (plancher, plafond ou mur)
- 25-01-04 Briques, blocs et objets similaires
- 25-01-05 Poteaux et poutres
- 25-01-06 Panneaux, bardage, feuilles de verres
- 25-01-07 Toitures et fermes de toits
- 25-01-08 Autres objets dans la classe 25-01 non spécifiés ailleurs

25-02 PARTIES DE CONSTRUCTION PRÉFABRIQUÉES OU PRÉASSEMBLÉES

Notes : a) Y compris les fenêtres, portes, stores extérieurs, parois et grilles.
b) Non compris les escaliers (cl. 25-04).

- 25-02-01 Fenêtres, cadres de fenêtres, appuis de fenêtres, volets extérieurs
- 25-02-02 Portes, encadrement de portes, cadres de portes, panneaux de portes, barrières
- 25-02-03 Cloisons, grillages, grilles
- 25-02-04 Autres objets dans la classe 25-02 non spécifiés ailleurs

25-03 MAISONS, GARAGES ET AUTRES CONSTRUCTIONS

- 25-03-01 Granges, bâtiments, garages et maisons portables
- 25-03-02 Autres bâtiments préfabriqués
- 25-03-03 Éléments préfabriqués
- 25-03-04 Pierres tombales, mausolées, cryptes et caveaux funéraires
- 25-03-05 Supports, poteaux, mâts et pylônes pour câbles
- 25-03-06 Ponts et écluses
- 25-03-07 Autres objets dans la classe 25-03 non spécifiés ailleurs

25-04 ESCALIERS, ÉCHELLES ET ÉCHAFAUDAGES

25-99 DIVERS

CLASSE 26

Appareils d'éclairage

26-01 BOUGEOIRS ET CHANDELIERS

26-02 TORCHES, LAMPES ET LANTERNES PORTATIVES

26-03 APPAREILS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Note : Y compris les lampes d'extérieur, les éclairages de scène et les projecteurs d'éclairage.

26-03-01 Lampadaires

26-03-02 Autres objets dans la classe 26-03 non spécifiés ailleurs

26-04 SOURCES LUMINEUSES, ÉLECTRIQUES OU NON

Note : Y compris les ampoules pour lampes électriques, les plaques et tubes lumineux et les bougies.

26-05 LAMPES, LAMPADAIRES, LUSTRES, APPLIQUES MURALES OU DE PLAFOND, ABAT-JOUR, RÉFLECTEURS, LAMPES POUR PROJECTEURS DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE

26-05-01 Appareils d'éclairage mural et plafonniers (excluant les chandeliers)

26-05-02 [vacante]

26-05-03 Chandeliers

26-05-04 Lampes et abat-jours

26-05-05 [vacante]

26-05-06 Lampe de projection pour le cinéma et la photographie

26-05-07 Autres objets dans la classe 26-05 non spécifiés ailleurs

26-06 DISPOSITIFS LUMINEUX DE VÉHICULES

26-99 DIVERS

CLASSE 27

Tabacs et articles pour fumeurs

27-01 TABACS, CIGARES ET CIGARETTES

27-02 PIPES, FUME-CIGARES ET FUME-CIGARETTES

27-03 CENDRIERS

27-04 ALLUMETTES

27-05 BRIQUETS

27-06 ÉTUIS À CIGARES, ÉTUIS À CIGARETTES, TABATIÈRES ET POTS À TABAC

Note : Non compris les emballages (cl. 09).

27-99 DIVERS

CLASSE 28

Produits pharmaceutiques ou cosmétiques, articles et équipements de toilette

28-01 PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Notes : a) Y compris pour animaux.

b) Y compris les produits chimiques sous forme de cachets, capsules, pastilles, pilules et comprimés, aussi pour les plantes.

c) Non compris les articles de pansement et de bandage (cl. 24-04).

28-02 PRODUITS COSMÉTIQUES

Note : Y compris pour les animaux.

28-03 ARTICLES DE TOILETTE ET ÉQUIPEMENTS POUR SOINS DE BEAUTÉ

Notes : a) Y compris les rasoirs et les appareils pour masser, épiler ou coiffer.

b) Non compris les brosses et pinceaux de toilette (cl. 04-02), ni les articles et équipements pour animaux (cl. 30-99).

28-03-01 Rasoirs électriques

28-03-02 Rasoirs non-électriques

28-03-03 Manucure

28-03-04 Sèche-cheveux

28-03-05 Fers à friser, pinces à friser, etc.

28-03-06 Tondeuse à cheveux, peignes, pinces à cheveux et barrettes

28-03-07 Masseurs

28-03-08 Brosses à dents électriques

28-03-09 Autres objets dans la classe 28-03 non spécifiés ailleurs

28-04 CHEVEUX, BARBES ET MOUSTACHES POSTICHES

28-99 DIVERS

CLASSE 29

Dispositifs et équipements contre le feu, pour la prévention d'accidents ou le sauvetage

29-01 DISPOSITIFS ET ÉQUIPEMENTS CONTRE LE FEU

Notes : a) Y compris les extincteurs d'incendie.

b) Non compris les voitures de pompiers (cl. 12-13), les tuyaux à incendie et les lances d'incendie (cl. 23-01).

29-02 DISPOSITIFS ET ÉQUIPEMENTS POUR LA PRÉVENTION D'ACCIDENTS OU LE SAUVETAGE, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES

Notes : a) Y compris les dispositifs et équipements destinés aux animaux.

b) Non compris les casques (cl. 02-03) et les vêtements de protection contre les accidents (cl. 02-02; 02-04 ou 02-06).

29-99 DIVERS

CLASSE 30

Articles pour les soins et l'entretien des animaux

Note : Non compris les produits alimentaires pour animaux (cl. 01) et les produits pharmaceutiques ou cosmétiques pour animaux (cl. 28-01 ou 28-02).

30-01 VÊTEMENTS POUR ANIMAUX

30-02 ENCLOS, CAGES, NICHES ET ABRIS ANALOGUES

Note : Non compris les bâtiments (cl. 25).

30-03 NOURRISSEURS ET ABREUVOIRS

30-04 SELLERIE

Note : Y compris les colliers pour animaux.

- 30-05 FOUETS ET AIGUILLONS
- 30-06 LITIÈRES ET NIDS
- 30-07 PERCHOIRS ET AUTRES ACCESSOIRES DE CAGES
- 30-08 MARQUEURS, MARQUES ET ENTRAVES
- 30-09 POTEAUX D'ATTACHE
- 30-99 DIVERS

CLASSE 31

Machines et appareils pour préparer la nourriture ou les boissons, non compris dans d'autres classes

Note : Non compris les ustensiles, instruments et appareils actionnés manuellement servant à préparer ou à servir la nourriture ou les boissons (cl. 07).

- 31-00 MACHINES ET APPAREILS POUR PRÉPARER LA NOURRITURE OU LES BOISSONS, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES

CLASSE 99

Non-répertorié

- 99-00 NON-RÉPERTORIÉ